

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize février, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 27
Membres présents : 25
Procurations : 2
Suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Étaient présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEF AUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Étaient excusés : M. Julien RIVIERE (Procuration à Mme Isabelle BERNADET),
Mme Amandine BARBERE (Procuration à Mme Sonia CILLARD-CARRARA)

Secrétaire de séance : Isabelle BERNADET

N° DE 2021_019

OBJET : CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE CCAS DE BAZAS ET LA VILLE DE BAZAS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de mettre en place une convention entre le CCAS de Bazas et la commune pour la gestion du service social du Centre Communal d'action sociale.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention dont un projet a été transmis à chaque membre du conseil.

Un avenant annuel à ladite convention précisera le montant à reverser à la Commune de BAZAS. Au titre de 2021, l'avenant 1 à la convention porte sur un montant de 12 500 € correspondant à la rémunération et indemnités de l'agent communal en charge de l'accueil du service du CCAS.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

ADOpte la convention annexée à la présente.

Autorise Madame le Maire à signer cette convention entre la commune et le CCAS de Bazas.

Autorise Madame le Maire à signer l'AVENANT N° 1 portant reversement à la commune par le CCAS de Bazas, la somme de 12 500 € au titre de 2021 nécessaire pour la prise en charge du traitement et des indemnités de l'agent communal en charge de l'accueil du service social.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'**unanimité**.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus et ont signé le registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

